



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2021
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>Budget Ordures Ménagères – Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur</b>	
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2021 – 132</b> En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 1 Pouvoirs : 8 Nombre de votants : 36	Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.  Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Bernard GIRE	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé


L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable.

C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise le montant admis.

Le Trésorier de Luxeuil-les-Bains a présenté des états de titres irrécouvrables relatifs au budget Ordures Ménagères pour les motifs tels que :

- Poursuite sans effet,
- RAR inférieur seuil poursuite
- PV de carence - Poursuite sans effet
- N'habite plus à l'adresse indiquée...

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		
Objet	<b>Budget Ordures Ménagères – Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur</b>	Délibération n°2021	132
		Page 2 sur 2	

Le montant des états de titres irrécouvrables présentés par le trésorier sont exposés ci-dessous

**\*Budget Ordures Ménagères**

N°	PERIODE	NATURE	MONTANT
1	Année 2016	6 factures OM	330.12 €
2	Année 2017	3 factures OM	197.94 €
3	Année 2018	3 factures OM	353.14 €
4	Année 2019	3 factures OM	314.82 €
5	Année 2020	3 factures OM	124.53 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 factures OM</b>	<b>1 320.55 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances du 25 novembre 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **Autorise** l'admission en non-valeur des redevances irrécouvrables sur le budget Ordures Ménagères dont le montant s'élève à mille trois cent vingt euros cinquante-cinq centimes (1 320,55 €).
- **Autorise** l'affectation de ces sommes au compte 6541 "créances admises en non-valeur".
- **Accepte** d'effectuer une reprise au compte 7817 "reprises sur dépréciations des actifs circulants".

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président  
  
**Jacques DESHAYES**



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000755-20211206-D2021\_132B-DE